Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_002-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 12 février 2024

Objet : Réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH et d'un Plan habitat - Demandes de subventions - Modification du plan de financement prévisionnel

Numéro de délibération : BC2024_002

L'an deux mille vingt quatre, le douze février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 6 février 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle polyvalente de Courcelles sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Valérie BOUILLAGUET, Michel PELLETIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Didier BASCLE, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_002-DE

Réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH et d'un Plan habitat - Demandes de subventions et modification du plan de financement prévisionnel

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2023-138 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023 approuvant la réalisation des études préopérationnelles Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et d'un Plan habitat (PH),

Vu la délibération n°BC2023_056 du bureau communautaire en date du 18 décembre 2023 approuvant le plan de financement prévisionnel et les demandes de subventions d'une étude préopérationnelle OPAH et d'un Plan habitat,

Considérant que l'OPAH des Vals de Saintonge s'achèvera le 31 décembre 2024,

Considérant qu'aucun document stratégique lié au logement ne couvre le territoire depuis le dernier Plan local de l'habitat (PLH) qui s'est achevé en 2017,

Il a été approuvé de :

- réaliser le bilan de l'OPAH des Vals de Saintonge (2019-2024) et s'engager dans une étude préopérationnelle permettant de définir un programme pluriannuel d'aides à l'habitat à destination des particuliers
- réaliser un Plan habitat définissant des orientations stratégiques partagées ainsi qu'un plan d'actions qui en découle
- mutualiser les moyens et optimiser le temps et les ressources en menant les deux études simultanément

Le plan de financement prévisionnel a été actualisé afin de prendre en compte les préconisations de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH). Ainsi, des missions complémentaires telles que la production d'analyses à l'échelle de centres-bourgs et d'immeubles dégradés, une enquête auprès des habitants ou encore la rédaction d'un volet patrimonial, ont été ajoutées. Le plan de financement prévisionnel HT du projet est donc le suivant :

Prestations des études habitat				
Dépenses		**Recettes**		
Désignation	Montant HT	Désignation	Taux	Montant HT
Bilan de l'OPAH et étude préopérationnelle	50 255,00 €	ANAH	21 %	25 127,50 €
Étude Plan habitat	70 978,22 €	Fonds européens	79 %	96 105,72 €
		Autofinancement	0 %	0 €
Total HT	**121 233,22 €**	**Total HT**	**100 %**	**121 233,22 €**

Les crédits seront proposés au budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_002-DE

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis favorable de la commission urbanisme réunie en séance du 30 janvier 2024 :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'ANAH et de l'Europe dans le cadre du volet territorial des fonds européens,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 13/02/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU